

Juin 2021

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Mai 2021 : à bas niveau, le marché est soutenu par les voitures hybrides et électriques

En mai 2021, 11 531 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 21,8 % par rapport à mai 2020. Ce bond en trompe-l'œil est à relier au faible niveau des ventes de mai 2020, engendré par la fermeture des concessions automobiles lors du premier confinement. Comparé à mai 2019 et à mai 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 13,9 % et de 4,7 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 17,4 % par rapport à la période de juin 2019 à mai 2020 et de 2,1 % par rapport à la période de juin 2018 à mai 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 51 % des immatriculations du mois de mai. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire, en hausse de 21,8 % par rapport à mai 2020 mais en baisse de 21,5 % par rapport à mai 2019. La part des modèles hybrides et électriques a doublé en un an (36 % en mai 2021 contre 18 % en mai 2020).

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a bondi de 40 % en mai. Sur un an, ses ventes se sont accrues de 26 %.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 296	1 151	379	941	1 100	5 867
Cyclomoteur	211	112	29	54	194	600
Motocycle	327	181	65	112	205	890
Voiturette	18	20	8	13	18	77
Remorque légère et caravane	225	128	48	82	120	603
VASP léger	342	149	67	79	170	807
Autobus et autocar	1	-	-	3	4	8
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	742	296	114	155	284	1 591
Camion	43	22	8	21	49	143
Tracteur routier	38	55	22	7	20	142
Semi-remorque	37	42	28	11	46	164
Remorque lourde	5	3	3	1	-	12
VASP lourd	11	3	3	7	1	25
Tracteur agricole	91	90	50	46	93	370
Engin agricole (autre que tracteur)	49	54	34	38	57	232
<b>Ensemble</b>	<b>4 436</b>	<b>2 306</b>	<b>858</b>	<b>1 570</b>	<b>2 361</b>	<b>11 531</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

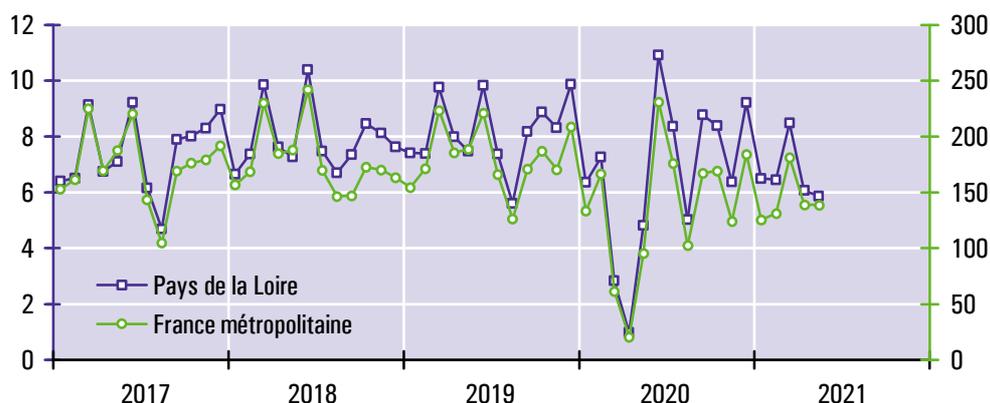
En mai 2020, 5 867 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 22 % par rapport à mai 2020, deux fois moins importante que celle observée en France métropolitaine (+ 46 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont augmenté de 12,6 % dans la région et de 8,2 % dans l'Hexagone.

Le marché automobile a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 47 % par rapport à mai 2020. La croissance a toutefois été deux fois plus élevée dans les autres régions métropolitaines (+ 87 %). Elle a atteint son sommet en Corse (+ 197 %) où, avec le déconfinement et le redémarrage du tourisme, l'activité de la location automobile de courte durée s'est vivement redressée.

En mai, la mutation énergétique du parc s'est poursuivie, grâce aux dispositifs français et européens (bonus-malus écologique, prime à la conversion, réglementation CAFE<sup>1</sup>) favorisant l'achat d'automobiles à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, pour la première fois dans la région, les ventes de voitures hybrides ont dépassé celles équipées de moteur gazole. En cumul annuel, les modèles hybrides et électriques ont rassemblé 27 % des ventes, soit quinze points de plus qu'il y a douze mois.

<sup>1</sup> La réglementation européenne CAFE (Corporate Average Fuel Economy) impose aux constructeurs automobiles des seuils d'émission de CO<sub>2</sub> à ne pas dépasser, sous peine d'amendes théoriques considérables.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

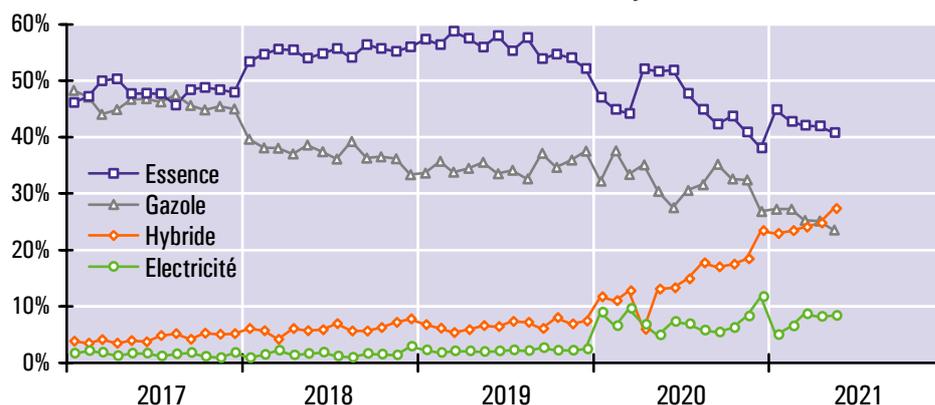
	Mai 2021			Juin 2020 à mai 2021		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 296	39 %	+ 25 %	35 492	39 %	+ 14 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 151	20 %	+ 12 %	17 975	20 %	+ 12 %
<b>Mayenne (53)</b>	379	6 %	+ 20 %	5 871	6 %	+ 14 %
<b>Sarthe (72)</b>	941	16 %	+ 27 %	13 408	15 %	+ 10 %
<b>Vendée (85)</b>	1 100	19 %	+ 23 %	17 675	20 %	+ 12 %
<b>Essence</b>	2 392	41 %	- 4 %	39 593	44 %	- 7 %
<b>Gazole</b>	1 382	24 %	- 6 %	26 110	29 %	- 7 %
<b>Hybride</b>	1 604	27 %	+ 155 %	18 005	20 %	+ 170 %
<b>Électricité</b>	488	8 %	+ 107 %	6 700	7 %	+ 129 %
<b>Autres motorisations</b>	1	0 %		13	0 %	- 96 %
<b>Personnes morales</b>	3 008	51 %	+ 47 %	44 000	49 %	+ 10 %
<b>Personnes physiques</b>	2 859	49 %	+ 3 %	46 421	51 %	+ 15 %
<b>Ensemble</b>	5 867	100 %	+ 22 %	90 421	100 %	+ 13 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de mai 2021 et celles de mai 2020

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

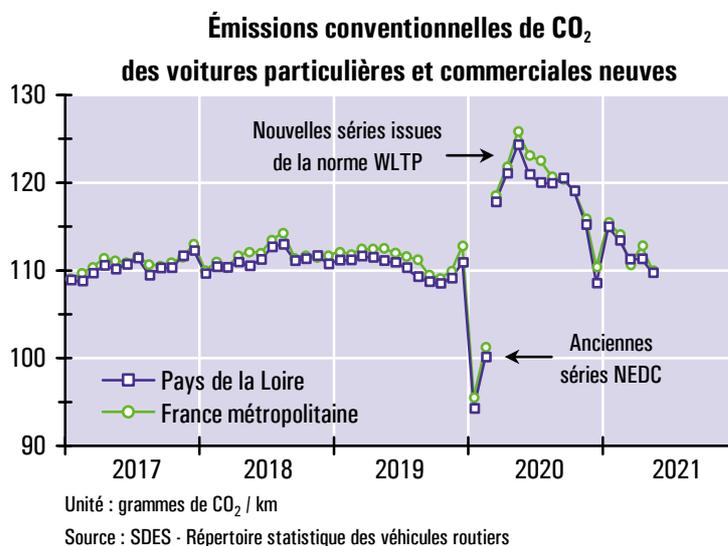
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proches des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En mai 2021, elles se sont élevées en moyenne à 109,7 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 11,8 % par rapport à mai 2020.

La baisse des émissions depuis un an provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO<sub>2</sub> des véhicules.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

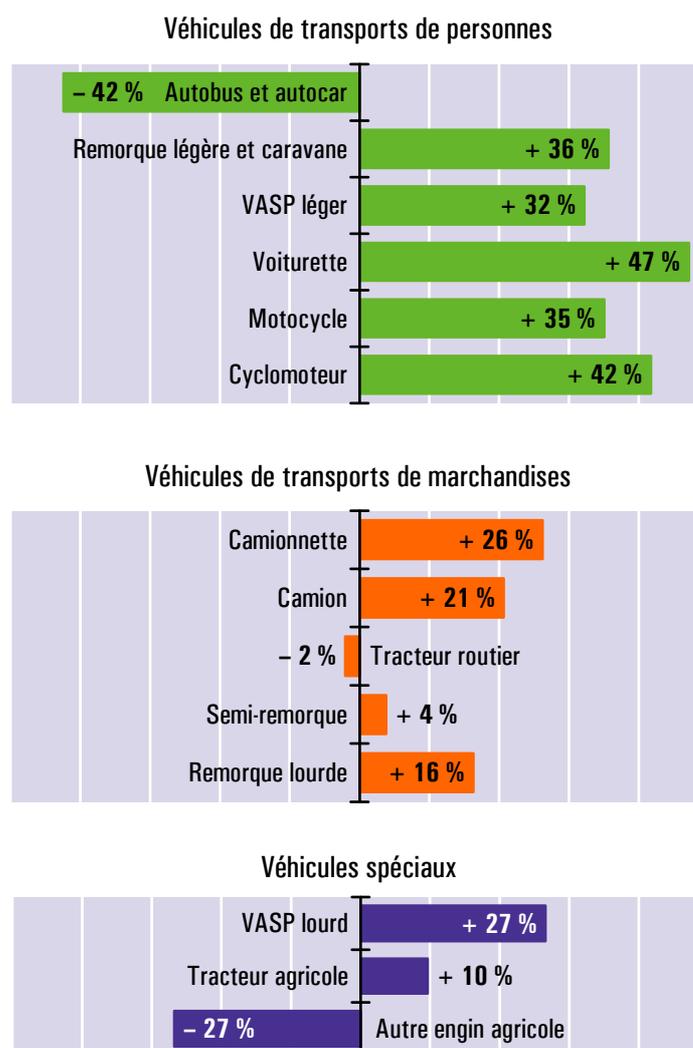
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de mai ont augmenté de 13 % par rapport au même mois de 2020. Sur douze mois, cinq catégories de véhicules sur six sont en forte croissance. Les ventes d'autobus et d'autocars font exception (- 42 % sur un an), malgré la reprise des livraisons en mai (huit contre aucune en avril).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont progressé pour le cinquième mois consécutif (+ 38 % en mai). Les segments les plus dynamiques ont été ceux des semi-remorques (+ 74 %) et des camionnettes (+ 40 %). En cumul annuel, la croissance des ventes est de 22 % par rapport à la période de juin 2019 à mai 2020 et de 9 % par rapport à la période de juin 2018 à mai 2019.

Le machinisme agricole a reculé de 8 % au cours des douze derniers mois. En mai, il n'a progressé que de 21 % par rapport au même mois de 2020. Il avait été le segment le moins touché par le confinement du printemps de 2020, l'agrofourmiture ayant fait partie des commerces autorisés à rester ouverts sous dérogations. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 27 % sur un an.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2020 à mai 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2019 à mai 2020)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

### Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025  
© DREAL 2021